



La complémentaire  
santé de votre Commune

La mairie de LA GENETE  
se mobilise pour votre complémentaire santé communale

Une réunion publique se tiendra le mardi 14 mai 2019

Horaire : 18h00

Lieu : Salle Piguet, rue de la Tour Jérusalem

**Julien GHYS**

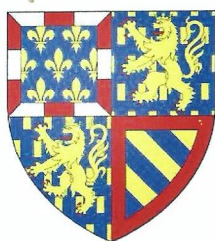
Conseiller AXA en Protection sociale et patrimoniale

71880 CHATENOY-LE-ROYAL

Tel: 06.40.47.92.56

Mail: julien.ghys@axa.fr

réinventons / notre métier



Bourgogne-Franche-Comté

AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre  
• Entreprises régies par le Code des Assurances • ANPERE - Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite - Association déclarée régie par la loi de 1901 - Siège : Immeuble AXE ETOILE - 103-105 rue des Trois Fontanots 92000 Nanterre. AXA France IARD, S.A.  
Capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92 727 Nanterre Cedex.  
Réservée aux nouveaux clients en Santé

La mairie de LA GENETE  
se mobilise pour votre complémentaire santé communale

Nous constatons que des personnes de tout âge renoncent à se soigner,  
soit parce qu'elles sont mal couvertes par leur complémentaire santé,  
soit parce qu'elles ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour adhérer à une mutuelle.

L'union fait la force, dit-on ! Alors, pourquoi ne pas s'unir et s'entraider plus efficacement ?

Vous êtes tous concernés :  
que vous soyez étudiant, retraité, commerçant, artisan, fonctionnaire, agriculteur, sans emploi...  
Que vous soyez adhérent d'une complémentaire santé ou non.

Nous n'avons qu'un seul objectif : faciliter la vie de nos administrés.  
C'est pourquoi, nous avons décidé de créer une complémentaire santé communale.

La complémentaire santé communale c'est quoi ?

La commune n'engage aucun budget avec l'organisme retenu.  
Elle ne participe pas non plus financièrement aux contrats des futurs adhérents.  
Elle est uniquement en charge de mettre en place le processus pour réunir un maximum de  
personnes.

Chaque personne intéressée contractualisera librement et directement avec l'organisme  
en fonction de ses besoins et de son budget, à un tarif préférentiel.

Venez nombreux à cette réunion d'information qui sera suivie d'un verre de l'amitié !